



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **16**

Excusés : **10**

Pouvoirs : **10**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC
Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Absents :

Julien DETREZ
Béatrice ALIPHAT
Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

DCM N°2024-29 : Finances - Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL

Le rapporteur indique à l'assemblée,
Qu'après le débat sur les orientations budgétaires 2024, qui s'est tenu le 18 mars 2024, il convient de voter le budget 2024.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2022-57 du 12 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 2022-99 du 12 décembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint Mitre les Remparts ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

VOTE le budget primitif 2024 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2023 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 868 871,71	8 248 539,71
Opérations d'ordre	486 831,29	208 398,61
Résultat reporté	0,00	898 764,68
TOTAL	9 355 703,00	9 355 703



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 745 749,07	2 148 979,53
Opérations d'ordre	283 398,61	561 831,29
Restes à réaliser	746 543,32	581 736,35
Résultat reporté	0,00	483 143,83
TOTAL	3 775 691,00	3 775 691,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Christelle PAKULIC

Le Maire,
Vincent Goyet

